

MANDEMENT

—DE—

Monseigneur Timothy Casey,

ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN.

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux
Fidèles de son Diocèse.

TIMOTHÉE, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN.

AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET À TOUS LES
FIDÈLES DU DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-
SEIGNEUR.

Nos très chers Frères :

Rien ne saurait contribuer d'une manière plus efficace à la gloire de Dieu que les hommages que nous pouvons rendre au saint Nom de Jésus, surtout à notre époque où tant d'hommes nient, de bouche et d'action, la divinité du Christ. Le deuxième commandement du Décalogue nous défend toute irrévérence envers le saint Nom de Jésus. Et, en vérité, il nous étonne qu'il ait été nécessaire de promulguer une telle ordonnance, quand déjà la première déclaration que Dieu avait faite dans sa loi révélait pleinement la sainteté de sa Personne et interdisait le culte des dieux étrangers : "Je suis le Seigneur, ton Dieu ; tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face."

Comment pouvons-nous affirmer, d'une manière sincère, que nous adorons Dieu avec foi, espérance et charité, lors-